

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Grass Cutting Services, Shilo	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0118-15S087/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0118-15S087	Date 2015-10-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-114-9574	
File No. - N° de dossier WPG-5-38062 (114)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-10-16	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kwan, Eric	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg114
Telephone No. - N° de téléphone (204) 899-5459 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0118-15S087/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg114

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0118-15S087

File No. - N° du dossier

WPG-5-38062

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Éléments principaux :

Partie A: Réponses aux questions découlant de la visite optionnelle sur le site le 22 septembre 2015

Partie B : Révisions

Partie A : Questions et réponses

Q1 : Comment sont indiqués les prix pour chaque zone?

R1 : Les prix pour chaque zone sont indiqués par couleur.

Q2 : Comment seront effectuées les demandes d'autorisation de tâches?

R2 : Les autorisations de tâches seront demandées en fonction des zones groupées Jaune-Vert et Bleu-Rouge.

Q3 : Quelle zone a actuellement besoin d'entretien?

R3 : La Zone 4 (en bleu sur la carte) est actuellement entretenue par le personnel à l'interne, mais pourrait avoir besoin d'un entretien occasionnel. À l'heure actuelle, la Zone 1 (en jaune sur la carte), la Zone 2 (en rouge sur la carte) et la Zone 3 (en vert sur la carte) ont besoin d'entretien.

Q4 : Quel est l'ordre de priorité des zones?

R4 : Zone 1 (en jaune sur la carte) en premier; Zone 2 (en rouge sur la carte) en deuxième; Zone 3 (en vert sur la carte) en troisième; Zone 4 (en bleu sur la carte) en quatrième.

Q5 : La Zone 1 (en jaune sur la carte) nécessite plus de temps d'entretien que les autres zones. Si la Zone 1 (en jaune sur la carte) et la Zone 3 (en vert sur la carte) sont regroupées, le prix pour la Zone 3 (en vert sur la carte) sera plus élevé. Les zones peuvent-elles être séparées différemment ou évaluées à l'acre?

R5 : Non, les regroupements de zones ne peuvent pas être changés.

Q6 : Selon le barème de prix, on prévoit un maximum de 10 tontes de surface complète par saison. Est-il possible d'indiquer un minimum, pour que les estimations de prix soient plus exactes?

R6 : Comme l'indique la section 6.1.1.4 Garantie des travaux minimums – Tous les travaux – Autorisations de tâches, point 2, à la page 11 de 38 : L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat (10 %). Aucune autre garantie de quantité minimale ne peut être offerte en raison de la nature du besoin (conditions météorologiques, nombre de demandes de service, disponibilité du personnel).

Q7 : Comment les critères d'évaluation seront-ils utilisés pour écarter les soumissionnaires qui ne seraient pas en mesure de fournir les services requis (p. ex en raison d'un manque de personnel ou d'équipement)?

R7 : Lorsqu'il aura été déterminé que la soumission répond aux critères techniques obligatoires, elle sera évaluée en fonction des points énumérés à l'annexe D. Si la soumission obtient la note minimale acceptable pour chaque critère, elle passera à l'étape de l'évaluation financière, fondée sur le plus bas prix. Si l'entrepreneur est incapable de fournir les services décrits dans le contrat, le contrat sera résilié.

Q8 : Quelle est la date de fin de l'exercice financier du gouvernement fédéral?

R8 : L'exercice financier du gouvernement fédéral se termine le 31 mars 2016.

Q9 : L'énoncé des travaux indique une hauteur maximale du gazon pour chaque zone devant être entretenue. Si cette hauteur maximale est dépassée au moment où l'autorisation de tâches est reçue, l'entrepreneur sera-t-il pénalisé?

R9 : Le ministère de la Défense nationale émettra l'autorisation de tâches à l'entrepreneur avant que la hauteur maximale du gazon soit atteinte.

Q10 : Peut-on soumettre les soumissions par télécopieur?

R10 : Oui, il est possible d'envoyer les soumissions par télécopieur ou par la poste, mais Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) n'accusera pas réception de celles-ci.

Partie B : Révisions

1. Dans la Demande de proposition, page 1 de 2 :

INSÉRER :

N° de FAX : 204-983-0338

SUPPRIMER :

L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2015-10-13.

INSÉRER :

L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2015-10-16.

2. Au point 6.4.1 Période du contrat, page 12 de 38 :

SUPPRIMER :

La période du contrat est du 01 octobre 2015 au 22 août 2016.

INSÉRER :

La période du contrat est du 1^{er} novembre au 31 octobre 2016.

3. Au point 6.7.4 Paiement mensuel, Page 14 de 38:

SUPPRIMER :

6.7.4 Paiement mensuel

Clause du Guide des CUA [H1008C](#) (2008-05-12), Paiement mensuel

INSÉRER :

6.7.4 Paiements multiples

Clause du Guide des CUA [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

4. À l'Annexe A – Énoncé des travaux, PORTÉE DES TRAVAUX :

INSÉRER :

c. L'ordre de priorité des zones est le suivant : Zone 1 (en jaune sur la carte) en premier; Zone 2 (en rouge sur la carte) en deuxième; Zone 3 (en vert sur la carte) en troisième; Zone 4 (en bleu sur la carte) en quatrième.

5. À l'Annexe B – Base de paiement, page 20 de 38, BARÈMES DE PRIX – 1. DIVISION A (ZONE 1 ET 3) a. 01 octobre 2015 au 22 août 2016 :

SUPPRIMER :

1. **TONTE ET CISAILLAGE** : Le paiement sera versé pour le nombre réel d'acres tondus sur une base mensuelle pour maintenir la taille de la pelouse conforme aux spécifications relatives à la Zone 1 et à la Zone 3, comme il est indiqué à l'Annexe A, Énoncé des travaux. La superficie en acres totale pour la Division A est d'environ 105 acres. Il est projeté qu'un maximum de 10 tontes de la surface complète seront requises par saison.

INSÉRER :

1. **TONTE ET CISAILLAGE** : Le paiement sera versé pour le nombre réel d'acres tondus sur une base mensuelle pour maintenir la taille de la pelouse conforme aux spécifications relatives à la Zone 1 et à la Zone 3, comme il est indiqué à l'Annexe A, Énoncé des travaux. La superficie en acres totale pour la Division A est d'environ 90,3 acres. Il est projeté qu'un maximum de 10 tontes de la surface complète seront requises par saison.

6. À la page 21 de 38, b. Première période d'option : 23 août 2016 au 22 août 2017 :

SUPPRIMER :

1. **TONTE ET CISAILLAGE** : Le paiement sera versé pour le nombre réel d'acres tondus sur une base mensuelle pour maintenir la taille de la pelouse conforme aux spécifications relatives à la Zone 1 et à la Zone 3, comme il est indiqué à l'Annexe A, Énoncé des travaux. La superficie en acres totale pour la Division A est d'environ 105 acres. Il est projeté qu'un maximum de 10 tontes de la surface complète seront requises par saison.

INSÉRER :

1. **TONTE ET CISAILLAGE** : Le paiement sera versé pour le nombre réel d'acres tondus sur une base mensuelle pour maintenir la taille de la pelouse conforme aux spécifications relatives à la Zone 1 et à la Zone 3, comme il est indiqué à l'Annexe A, Énoncé des travaux. La superficie en acres totale pour la Division A est d'environ 90,3 acres. Il est projeté qu'un maximum de 10 tontes de la surface complète seront requises par saison.

7. À la page 22 de 38, c. Deuxième période d'option : 23 août 2017 au 22 août 2018 :

SUPPRIMER :

1. **TONTE ET CISAILLAGE** : Le paiement sera versé pour le nombre réel d'acres tondus sur une base mensuelle pour maintenir la taille de la pelouse conforme aux spécifications relatives à la Zone 1 et à la Zone 3, comme il est indiqué à l'Annexe A, Énoncé des travaux. La superficie en acres totale pour la Division A est d'environ 105 acres. Il est projeté qu'un maximum de 10 tontes de la surface complète seront requises par saison.

INSÉRER :

1. **TONTE ET CISAILLAGE** : Le paiement sera versé pour le nombre réel d'acres tondus sur une base mensuelle pour maintenir la taille de la pelouse conforme aux spécifications relatives à la Zone 1 et à la Zone 3, comme il est indiqué à l'Annexe A, Énoncé des travaux. La superficie en acres totale pour la Division A est d'environ 90,3 acres. Il est projeté qu'un maximum de 10 tontes de la surface complète seront requises par saison.

Les autres modalités et conditions demeurent inchangées.